

COMITE SYNDICAL
DOCKS SEINE NORD EUROPE / ESCAUT
18 décembre 2023 – 16h00

COMPTE-RENDU

Etaient présents en qualité de délégués titulaires (7) : MM. Sébastien DELQUIGNIES et Bruno FONTAINE, Mme Anny-Claude MORISaux, MM. Bruno RACZKIEWICZ, Jean-François SAILLY, Dominique SAVARY et Jean-Noël VERFAILLIE

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire (1) : M. Marc POSAK

Délégués titulaires ayant donné pouvoir à un délégué titulaire (3) : M. Charles BLANGIS a donné pouvoir à M. Bruno FONTAINE. Mme Sylvia DUHAMEL a donné pouvoir à M. Jean-Noël VERFAILLIE. Mme Amandine HASSOUNA a donné pouvoir à M. Sébastien DELQUIGNIES

Délégués titulaires excusés (2) : Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI, M. Guy MARCHANT

ORDRE DU JOUR

1. Communication du Président
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 juin 2023
3. Rapport de la CCSPL / DSP du terminal à conteneurs
4. Projet de tarifs 2024
5. Budget 2023 – Constitution d'une provision
6. Budget 2023 - Décision modificative n°2
7. Budget 2024 : Débat d'Orientation Budgétaire
8. Déontologie : relance de la CCIC
9. AMI forme de Radoub Denain
10. Questions diverses

M. Bruno RACZKIEWICZ est désigné Secrétaire de séance.

Il procède à l'appel des Délégués titulaires et suppléants présents. Il informe le Président, M. Bruno FONTAINE, que trois pouvoirs ont été attribués : M. Charles BLANGIS a donné pouvoir à M. Bruno FONTAINE. Mme Sylvia DUHAMEL a donné pouvoir à M. Jean-Noël VERFAILLIE. Mme Amandine HASSOUNA a donné pouvoir à M. Sébastien DELQUIGNIES.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Projet de refondation du Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut

Le Président FONTAINE informe les délégués présents que la remise en navigation du canal Condé-Pommerol par Voies Navigables de France s'est tenue le 30 novembre dernier, en présence de Clément Beaune. La voie est désormais ouverte vers la dorsale wallonne et Liège notamment.

Avec l'ouverture du Canal Seine Nord Europe, qui devrait être une réalité d'ici 2030, *Ports de l'Escaut* bénéficiera d'un positionnement stratégique sur le réseau navigable de l'Europe du Nord-Ouest.

L'enjeu pour notre syndicat mixte est donc de se trouver au rendez-vous de cette transformation des réseaux d'infrastructures, en ayant un équipement portuaire modernisé, en capacité d'accueillir les nouveaux trafics escomptés.

C'est aussi une nécessité au regard du besoin stratégique de décarbonation des filières industrielles présentes sur le territoire. S'il peut être difficile de décarboner les process industriels, décarboner le transport des matières premières ou des produits finis peut s'avérer une stratégie payante.

D'importants investissements seraient à engager pour faire de *Ports de l'Escaut* le port moderne dont le Valenciennois a besoin pour l'avenir. Mais la date de fin de concession du domaine public fluvial confié par Voies Navigables de France au Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut constitue un véritable obstacle à la poursuite des projets de développement du port public.

Par ailleurs, comme cela a déjà été évoqué, la CCI Grand Hainaut se trouve contrainte suite à l'entrée en vigueur de la Loi PACTE de ne plus consacrer de ressource fiscale aux équipements gérés / infrastructures de transport. Son maintien à hauteur de 51% dans le Syndicat mixte risque donc d'entraver le développement des projets portuaires et une nouvelle gouvernance est donc à imaginer entre les membres du Syndicat Mixte.

C'est dans ce contexte que le Président FONTAINE sera amené à rencontrer les Présidents des deux communautés d'agglomération, membres du Syndicat Mixte, Voies Navigables de France, notre concessionnaire, et l'Etat.

Ce sera l'occasion de faire état des nouveaux ouvrages à renforcer ou à réaliser en plus pour accroître l'usage du transport multimodal dans le Valenciennois.

Ainsi, 5 enjeux majeurs se dégagent pour accompagner le développement du Grand Hainaut :

- 1 Accroître les capacités de traitement des conteneurs sur le terminal à conteneurs Escaut Valenciennes Container Terminal (EVCT) opéré par Contargo et fiabiliser les chaînes logistiques qui en dépendent.
- 2 Compléter notre infrastructure fluviale-route par un terminal rail-route pour offrir une solution multimodale / alternative à la route vers des régions où le ferroviaire est plus pertinent que le fluvial : Dunkerquois, Grand Est, sillon rhodanien...
- 3 Sécuriser la logistique d'une aciérie bas carbone de Saarthal-Ascoval dont 600 kT transitent par le fer et plus particulièrement l'ITE Saint-Saulve.
- 4 Conforter les capacités d'accueil des trafics de vracs et de colis lourds. Notamment les trafics de céréales vers le Grand Port Maritime de Dunkerque.
- 5 Engager une réflexion sur la composition et la gouvernance du syndicat mixte ainsi que sur la durée de la concession du port public. Ainsi, la sortie du modèle concessif au profit d'une autre organisation est en cours d'étude. Il s'agirait – pourquoi pas – que le syndicat mixte puisse devenir propriétaire du domaine public fluvial l'intéressant plus particulièrement. La CCI, mais également chaque communauté d'agglomération pourrait de plus, transférer ses voies ferrées au profit du syndicat mixte. Le Syndicat Mixte partagerait alors ses compétences. Il serait nécessaire, de ce fait, de modifier les statuts du Syndicat Mixte.

Les projets d'investissements répertoriés sont déclinés dans le tableau ci-dessous :

	EVCT Second portique à conteneurs	Saint-Saulve Réhabilitation ITE Saint-Saulve	Saint-Saulve Terminal à conteneurs Rail- Route	Denain Réhabilitation & extension du quai public
Acquisition foncière	- €		420 000,00 €	
Etudes préalables	200 000,00 €			
Aménagement	- €	5 789 646,07 €	7 993 000,00 €	8 749 232,40 €
Équipement	5 500 000,00 €			
Bâtiment	- €			
Frais financiers				
TOTAL DES CHARGES	5 700 000,00 €	5 789 646,07 €	8 413 000,00 €	8 749 232,40 €
Concours publics	1 500 000,00 €	2 500 000,00 €	4 000 000,00 €	4 375 000,00 €
	26%	43%	48%	50%

Afin de bâtir des hypothèses plausibles de développement de *Ports de l'Escaut* et disposer d'un schéma d'exploitation réaliste, une étude sur le modèle financier du syndicat mixte intégrant ces différents projets est en cours de réalisation avec le cabinet Sémaphore.

Outre le bureau d'études Sémaphore pour la partie financière, le cabinet de Me Guilmaint a été sollicité pour explorer les possibilités de décentralisation de *Ports de l'Escaut*.

L'ensemble de ces études fera l'objet d'une restitution au premier semestre 2024 pour permettre au Syndicat Mixte et à ses membres de définir les orientations pour l'avenir.

L'ensemble de ces orientations fait sens mais nécessite, on le voit, à la fois des financements importants et de structurer davantage l'équipe de notre Syndicat Mixte. A cet égard, Jean-Noël VERFAILLIE suggère d'étudier les possibles synergies avec le SIMOUV. En effet, ce syndicat, dont les deux communautés d'agglomération sont membres, a un objet assez proche avec la gestion du transport urbain et un périmètre géographique identique au syndicat mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut. Il dispose d'une équipe déjà étoffée et d'une surface financière nettement plus significative.

Le Président FONTAINE remercie Jean-Noël VERFAILLIE pour son intervention et indique que toutes les pistes seront mises sur la table avec les présidents des deux communautés d'agglomération. Il tiendra informé les délégués du syndicat mixte de ses futurs échanges avec VNF notamment.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 JUIN 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DE LA CCSPL / DSP DU TERMINAL A CONTENEURS

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et modifié par la loi du 17 août 2015, prévoit la création d'une commission consultative des services publics locaux par les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission doit être préalablement consultée sur tout nouveau projet de création de service public, sous forme de délégation de service public ou de régie. De même, elle examine chaque année le rapport établi par le délégataire sur la gestion du service public.

La Commission consultative des services publics locaux du Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut a été créée par délibération en date du 2 février 2022. Sa composition est identique quels que soient les domaines sur lesquels elle se prononce.

Elle est présidée par le Président du Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut. Elle est d'autre part composée de la façon suivante :

- Collège des élus : 5 membres titulaires désignés par le comité syndical le 7 février 2018. 3 titulaires de la CCI Grand Hainaut et 3 suppléants, 1 titulaire de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et 1 suppléant, 1 titulaire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et 1 suppléant.
- Collège des associations locales représentatives des usagers du service : 2 représentants. Les associations choisies sont le Club Logistique et Transport 59/62 et Norlink Fluvial.

Le président de la Commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente.

L'exploitation du terminal à conteneurs *Escaut Valenciennes Container Terminal*, érigé sur le quai public de Bruay-sur-l'Escaut / Saint-Saulve, est à ce jour le seul service public confié à un tiers par le Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut.

Cette Délégation de Service Public a été confiée pour une durée de 15 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022, à l'entreprise Contargo Valenciennes Terminal.

La CCSPL s'est réunie le 12 octobre 2023 au siège du Syndicat Mixte à Valenciennes pour analyser le rapport d'activité 2022 du fermier du terminal à conteneurs.

Il ressort de cette réunion que si l'activité continue de se développer sur le terminal à conteneurs, le compte de résultat de l'exploitant ressort une nouvelle fois déficitaire.

Si le délégataire se montre rassurant, indiquant notamment que les chiffres ne sont pas encore définitifs, la plus grande attention s'impose afin que la continuité de l'activité sur le site ne soit pas remise en question.

Par ailleurs, du point de vue contractuel, le syndicat mixte ne peut se satisfaire de ne pas disposer dans les délais des données nécessaire à l'exécution de sa mission de contrôle par la CCSPL.

C'est pourquoi au terme de ses travaux, la CCSPL adresse les recommandations suivantes au comité syndical :

- La CCSPL recommande au concédant de rappeler à l'ordre son concessionnaire qui se doit de transmettre un rapport annuel au plus tard le 31 mars de l'année suivant l'exercice clos, sous peine de pénalités. Cette disposition contractuelle n'a pas été respectée par Contargo Valenciennes Terminal pour l'exercice 2022, pénalisant les travaux de la CCSPL.
- Si l'exercice s'avèrerait ne pas être réaliste, la CCSPL recommande de revoir avec le délégataire les termes du contrat de manière à permettre sa bonne exécution, sans nuire à la mission de contrôle de la CCSPL.
- La CCSPL recommande l'organisation d'une nouvelle réunion avec le délégataire en début d'année 2024 afin d'examiner ses Bilan et Compte de Résultat définitifs et en tirer les conséquences pour la suite. Si nécessaire, il conviendra que le délégataire expose les modalités de recapitalisation qu'il entend mettre en œuvre afin d'assurer la continuité de son activité.

D'autre part, lors de la réunion du 12 octobre dernier, le délégataire a attiré l'attention des délégués sur la position dangereuse du terminal du fait des problèmes de pannes récurrentes du portique. Avec les années, les opérations de maintenance sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus lourdes, mettant à mal la qualité du service rendu.

L'acquisition d'un second portique devient urgente pour fiabiliser le terminal et écarter un risque de panne majeur qui ruinerait les développements réalisés ces dernières années.

La CCSPL recommande donc au syndicat mixte d'engager les démarches en vue de l'acquisition d'un second portique à conteneurs pour équiper le quai public de Bruay-sur-l'Escaut / Saint-Saulve et ainsi fiabiliser l'exploitation du terminal à conteneurs.

Sur les bases de cet exposé, le Comité Syndical prend acte du rapport d'activité 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

PROJET DE TARIFS 2024

Chaque année, le Comité Syndical doit délibérer sur les tarifs qui seront appliqués aux usagers du Port Public de Valenciennes l'année suivante.

Après une année 2022 marquée par une inflation très brutale en lien avec la guerre en Ukraine, l'envolée des cours de l'énergie et les pénuries de matières, l'année 2023 s'est inscrite dans la même tendance avec une inflation annuelle que l'INSEE évalue à 5,8 %.

Hors énergie et alimentation, l'inflation est estimée à 4,2 % par l'institut national de la statistique ce qui traduit bien l'évolution en nette hausse des autres produits (matières premières, produits manufacturés...) et des services.

Cette tendance va se retrouver irrémédiablement dans les achats externes réalisés par le Syndicat Mixte, notamment en matière d'entretien et de maintenance de nos ouvrages portuaires de sorte qu'il est nécessaire d'introduire une nouvelle hausse des redevances, seule source de revenu du port public.

Appliquée à l'ensemble des composantes de la grille tarifaire de *Ports de l'Escaut*, qu'il s'agisse de la redevance au tonnage, des charges pour la manutention de colis lourds et fret conventionnel, comme de la redevance pour la location de terre-plein (avec sous sans trafic voie d'eau), la hausse proposée sera de l'ordre de 3,00 % pour l'année 2024.

Un nouveau tarif fait son apparition dans la grille tarifaire : la mise à disposition d'un quai pour une opération de nettoyage de cale [ou toute autre opération comme une réparation par exemple, n'impliquant pas de chargement/déchargement, mais mobilisant néanmoins un quai].

Le projet de tarif 2024 a été soumis à Voies Navigables de France dont nous sommes dans l'attente du positionnement.

BUDGET 2023 – CONSTITUTION D'UNE PROVISION

Par délibération en date du 14 décembre 2015, le Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut a opté pour le régime de provisions budgétaires, permettant l'utilisation de ces dernières pour le financement d'investissements.

Dans ce cadre, les dotations et reprises de provisions constituent des opérations d'ordre budgétaire.

Le Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut a inscrit dans son budget 2023 la constitution d'une provision pour gros entretien destinée à couvrir les charges d'entretien du terminal à conteneurs.

De nouveaux travaux apparaissent nécessaires sur cet équipement et plus précisément sur le bâtiment d'exploitation qui présente des fuites autour des ouvrants ainsi qu'un défaut d'étanchéité au niveau du bas des modulaires. Ce défaut d'étanchéité provoque une dégradation importante du plancher en plusieurs endroits du bâtiment dont un dans un passage circulé quotidiennement par les salariés de l'entreprise.

Des travaux d'étanchéification et de réparation des sols ont été chiffrés par une entreprise locale. Ceux-ci se montent à 52 000 € HT et pourraient être entrepris en début d'année 2024.

Considérant le risque pour les occupants et la possibilité que la responsabilité du Syndicat Mixte soit engagée en cas d'incident, il convient de réaliser ces travaux au plus vite. Afin de s'assurer des moyens financiers de réaliser ces travaux, la provision pour gros entretien pourrait être augmenter de 20 000 € pour atteindre 35 000 € au 31 décembre 2023.

L'état des provisions serait donc le suivant :

Budget Principal Docks Seine Nord Europe / Escaut				
Nature de la provision	Montant des provisions au 01.01.2023	Montant des provisions constituées	Montant des reprises de provisions	Montant des provisions au 31.12.2023
Provision pour gros entretien (général)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provision pour gros entretien (EVT)	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €
Provision pour risque	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Sur les bases de cet exposé, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la constitution de provision de 35 000 € au titre du gros entretien pour l'exercice 2023,
- D'inscrire dans la décision modificative n° 2 du budget 2023 du syndicat mixte une proposition nouvelle de 20 000 € en provision afin d'entériner budgétairement cette provision,
- D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à cette constitution de provision.

BUDGET 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°2

L'activité commerciale de Ports de l'Escaut s'est globalement bien tenue au cours de l'année écoulée si bien que les produits d'exploitation devraient être légèrement supérieurs au prévisionnel initial du Syndicat Mixte.

En parallèle, des dépenses d'entretien supplémentaires sont apparues nécessaires pour sécuriser l'exploitation des quais publics ; ces dépenses sont allées un peu au-delà des charges budgétées initialement pour ce poste.

De plus, en anticipation d'une charge de maintenance importante à venir (travaux d'étanchéification du bâtiment d'exploitation du terminal à conteneurs), une provision pour gros entretien a été proposée au Comité Syndical de manière à pouvoir atténuer un tant soit peu l'impact de ces travaux sur le budget annuel du Syndicat Mixte.

Ainsi, il convient par décision modificative d'inclure ces propositions de modification dans la section de fonctionnement du budget 2023 du syndicat mixte.

Quoique modestes, ces modifications se répercutent également à la section d'investissement avec une inscription complémentaire dans les produits d'investissement (compte 1572).

Ce produit supplémentaire issu d'une provision additionnelle se trouve être compensé par des subventions moindre attendues des membres du Syndicat Mixte pour le terminal à conteneurs Phase 2. De fait, l'opération est quasiment terminée et le portique à conteneurs ne nécessite plus d'adaptation pour être en capacité d'exploiter la totalité du quai public.

Dès lors, la décision modificative n° 2 du budget 2023 du Syndicat Mixte s'équilibre (voir détail sur tableau annexe) :

- En section d'investissement à :	2 659 427,29 €
- En section de fonctionnement à :	1 528 922,10 €

Sur les bases de cet exposé, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'accepter la présente décision modificative,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à ce dossier.**

BUDGET 2024 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les Régions, les Départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Conformément aux dispositions prévues à l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce débat doit être organisé dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel et ne fait pas l'objet d'un vote. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération.

Afin que le Comité Syndical puisse examiner le Budget Primitif 2024 du Syndicat Mixte lors de sa prochaine réunion, le Président présente les Orientations Budgétaires 2024.

Les projections de dépenses et de recettes de fonctionnement pour l'exercice 2024 sont présentées. S'agissant de la dépense d'entretien sur le bâtiment d'exploitation du terminal à conteneurs, il convient d'étudier dans quelle mesure celle-ci pourrait être prise en charge par nos assurances (dommage-ouvrage, décennale du bâtiment, sinistre lié à un dégât des eaux).

S'agissant des investissements, il est proposé d'ouvrir une ligne budgétaire pour permettre la réalisation d'études préalables à la préparation d'un cahier des charges pour l'acquisition d'un second portique à conteneurs pour équiper le terminal de Bruay-sur-l'Escaut / Saint-Saulve.

Il est également convenu une inscription budgétaire pour faire l'acquisition d'une solution logicielle afin de digitaliser l'exploitation des quais publics multiusagers. Cette opération serait menée en partenariat avec Ports de Lille. Les principales fonctionnalités attendues pour cette solution sont présentées.

Les délégués souhaitent que l'on s'assure qu'il n'existe pas de solution existante « sur étagère » qu'il serait plus simple à adapter à notre port. Des garanties solides devront être prise en terme de

maintenance dans le temps de la solution retenue, l'enjeu étant de ne pas se retrouver avec un logiciel qu'on serait incapable de faire fonctionner une fois le prestataire aurait terminé son travail de paramétrage.

Le Comité Syndical acte la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

DEONTOLOGIE : RELANCE DE LA CCIC

Lors du contrôle effectué par la CCIC, les auditeurs ont constaté durant la réalisation de l'audit que le bénéficiaire n'a pas adopté de mesures appropriées pour prévenir, détecter, et régler des conflits d'intérêt tant auprès des élus de l'établissement public que des agents.

En réponse, le Syndicat Mixte a rappelé à la CICC l'existence d'un Règlement intérieur qui stipule que les délibérations prises alors qu'il y avait conflit d'intérêt sont illégales.

On note en outre que les délégués du Syndicat Mixte, qu'ils soient issus des rangs de la CCI Grand Hainaut ou de ceux d'une communauté d'agglomération, ont déjà dû déclarer leurs intérêts au moment de leur prise de mandat dans leur collectivité. A cette occasion, ils ont été sensibilisés au risque de conflit d'intérêt, entre autre.

Néanmoins, la Loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du CGCT qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de ces principes ». Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local, il a été acté en séance de procéder à la désignation du référent déontologue du syndicat mixte lors du prochain comité syndical.

Également introduite par la Loi 3DS, la **Charte de l'Elu Local** est lue en séance par le Président FONTAINE de sorte que chaque délégué a connaissance des conditions d'exercice de son mandat au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut.

AMI FORME DE RADOUR DE DENAIN

Afin de revitaliser le site de la forme de Radoub, aujourd'hui sans aucune activité, et compte tenu des marques d'intérêt reçues, la décision de lancer un **Appel à Manifestations d'Intérêt** a été prise. Une consultation a été mise en ligne sur la page internet de *Ports de l'Escaut* en septembre 2023 avec une date limite de remise des offres fixée à fin novembre 2023.

Seule la société DT Project, filiale du groupe Dimotrans a répondu. DT Project est une entreprise de services associés à la gestion de projets industriels et dont l'activité est liée à la filière énergétique et à la conception de solutions logistiques.

Le projet ambitionne de créer une plateforme multi-métiers pour offrir une solution optimisée à leurs clients qui comprendra :

- Une division logistique
- Une division de levage et manutention
- Une division transport exceptionnel

- Une division QHSE et ingénierie
- Un centre d'affaire

De plus, DT Project propose d'optimiser le foncier avec la réservation d'une partie du bord à quai pour la société Denain Logistique.

La création de 55 emplois est envisagée dans la cadre de ce projet ainsi que le transit par voie fluviale de 200 000 tonnes de marchandise vrac et d'une centaine de colis de plus de 50 tonnes.

DT Project est actuellement en cours de discussion avec la CAPH concernant l'acquisition de 2 parcelles supplémentaires attenantes au foncier proposé dans le cadre de la consultation afin d'optimiser leur projet. Le service Aménagement de la CAPH, représenté en séance par Madame Amélie BAUDOUX, confirme les échanges en cours avec le porteur de projet et l'intérêt que présente cette transaction pour les deux parties.

QUESTIONS DIVERSES

Aucun membre ne se manifeste.

*
* * *

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôture la séance.